

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le 18 mars 2010 s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

### Présents en début de séance :

Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

Monsieur Stéphane LEGAY, Mesdames Sylvia GRECO, Catherine BARRIN, Monsieur Boris EFREMKO, Madame Laurence ALZON, Monsieur Roger VINOT, Maires adjoints.

Messieurs Eugène GOUGEON, Guy BERNIERE, Jean-Luc TOULY, Christian CARISTAN, Pascal OLLIVIER, Marc GRANIOU, Madame Marilyn TOURBILLON, Messieurs Jacques SIMON, Roland GALLAND, Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Bernard MALLEVILLE, Madame Martine THIERRY, Monsieur Alain MARECHAL, Conseillers municipaux.

### Absents ayant donné procuration :

Madame Hélène MERCHER, Maire adjointe qui a donné procuration à Madame Catherine BARRIN.  
Madame Françoise LATINUS, Conseillère municipale qui a donné procuration à Monsieur Eugène GOUGEON.  
Madame Danièle BORDESSOULE, Conseillère municipale qui a donné procuration à Monsieur Roger VINOT.  
Madame Eliane POUJOL, Conseillère municipale qui a donné procuration à Monsieur le Maire.  
Madame Murielle CLAIRÉ, Conseillère municipale qui a donné procuration à Madame Sylvia GRECO.  
Madame Mathilde REVOL, Conseillère municipale qui a donné procuration à Monsieur Boris EFREMKO.  
Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller municipal qui a donné procuration à Monsieur le Maire.  
Madame Odile ESTRADE, Conseillère municipale qui a donné procuration à Monsieur Stéphane LEGAY.  
Monsieur Richard TRINQUIER, Conseiller municipal qui a donné procuration à Monsieur Bernard MALLEVILLE.

### Arrivés en cours de séance :

Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller municipal est arrivé à 19h50.  
Madame Hélène MERCHER, Maire adjointe est arrivée à 20h05.  
Madame Françoise LATINUS, Conseillère municipale est arrivée à 20h05.  
Madame Murielle CLAIRÉ, Conseillère municipale est arrivée à 20h05.  
Monsieur Richard TRINQUIER, Conseiller municipal est arrivé à 20h15.  
Madame Mathilde REVOL, Conseillère municipale est arrivée à 20h28.  
Madame Danièle BORDESSOULE, Conseillère municipale est arrivée à 21h07.

### Secrétaire de séance :

Madame Laurence ALZON, Maire adjoint

→ Elue à l'unanimité

### Secrétaires adjoints :

Madame Hélène MARCHAL – Directeur Général des Services

Madame Caroline GORRIAS

→ Elues à l'unanimité

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès verbal du Conseil municipal en date du 3 février 2010 est adopté comme suit :

### Procès-verbal du 3 Février 2010 :

**Vote :** → 7 Abstentions (Wissous pour vous - L'esprit village, M. BERNIERE, M. TOULY)  
→ 22 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)

## INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire a informé les membres du Conseil municipal et le public de la présence de M. Jacques SIMON, nouveau membre du Conseil municipal en remplacement de Mme Laurence GENET, démissionnaire. Il informe également que la délibération sur l'approbation des modifications du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur du Cucheron qui avait été présentée lors de la Commission d'urbanisme en date du 12 mars dernier est retirée de l'ordre du jour.

## DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

**Décision n° 10-01** → Convention de mise à disposition de titres « Ticket restaurant ».

Une convention a été signée avec la société ACCOR SERVICES France, pour l'émission de titres « Ticket restaurant » commandés par la Ville de Wissous. La durée de validité initiale de la présente convention est d'un an, à compter de sa date de signature.

**Décision n° 10-02→ Contrat de maintenance annuelle avec la société T.S.E.I. pour la vérification des dispositifs de sécurité Automatismes.**

La société T.S.E.I, située 6 rue de Nantes à Paris (75019) a été chargée d'effectuer la maintenance et la vérification annuelle des dispositifs de sécurité Automatismes. Le présent contrat a été établi pour une période d'une année du 01/12/2009 au 30/11/2010. Le montant des prestations proposées pour deux visites annuelles est fixé à 1 300,00 € H.T, soit 1 554,80 € T.T.C pour l'ensemble du site.

**Décision n° 10-03→ Rapporte la décision n°09-121. Contrat entre la Commune de Wissous et la société BARGRAPH pour les vœux du Maire les 15 et 22 janvier 2010.**

Monsieur le Maire a présenté ses vœux à la population le 15 janvier dernier et aux agents municipaux le 22 janvier 2010. Un contrat a donc été signé entre la Ville de Wissous et la société BARGRAPH, située à Paris (75020), pour l'animation des deux soirées. Le montant de ces deux prestations s'élève à 2 532,00 euros TTC.

**Décision n° 10-04→ Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des règlements des activités proposées aux Aînés.**

A compter du 18 janvier 2010, une régie de recettes a été créée auprès de la Mairie de Wissous, pour l'encaissement des règlements des activités proposées aux Aînés. Cette régie a été installée en Mairie, Place de la Libération à Wissous (91320).

**Décision n° 10-05→ Contrat entre la Commune de Wissous et la société Tourisme 77 pour la sortie « Journée de tous les plaisirs » organisée le 25 mars 2010.**

Un contrat a été signé entre la Ville de Wissous et la société Tourisme 77 située à Fontainebleau (77300) pour l'organisation de la sortie dénommée « Journée de tous les Plaisirs », le 25 mars 2010. Le montant total de la prestation s'élève à 8 806,50 €uros TTC (prestation + assurance). La Commune demande une participation de 15,00 € par personne.

**Décision n° 10-06→ Rapporte la décision 10-01. Convention de mise à disposition de titres « Ticket restaurant ».**

Une convention a été signée avec la société ACCOR SERVICES France, pour l'émission de titres «Ticket restaurant » commandés par la Ville de Wissous. La durée de validité initiale de la présente convention est d'un an, à compter de sa date de signature. Le montant HT des prestations de services sera de 25,08 € HT par commande.

**Décision n° 10-07→ Contrat entre la Commune de Wissous et la SARL « Riv'Arts Productions » pour la représentation du spectacle « Mélodicontes » le samedi 18 septembre 2010 à la Bibliothèque Municipale.**

Un contrat a été signé entre la Commune de Wissous et la SARL «Riv'Arts Productions », située à Paris (75017), pour l'animation d'un spectacle dénommé « Mélodicontes » organisé le 18 septembre 2010 à la Bibliothèque municipale. Le montant de la prestation s'élève à 500,00 HT, soit 527,50 euros TTC.

**Décision n° 10-08→ Rapporte la décision n° 09-87. Mise en place d'un service spécial de transports d'élève par taxi pour desservir des classes spécialisées.**

Un service spécial de transports d'élève par taxi pour l'année scolaire 2009-2010 a été mis en place par la Ville. Cette mission a été confiée à Monsieur Laurent SIEGEL (n° répertoire des métiers : 434 148 482 RM 910), les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire. Le montant de la prestation sera de 39,95 euros TTC par journée effectuée. Cette prestation comprendra deux voyages par jour pour un enfant.

**Décision n° 10-09→ Convention entre la Ville de Wissous et le Comité Départemental de Gymnastique Essonne (C.D.G.E) pour l'utilisation de la restauration municipale pendant deux stages de gymnastique prévus du 22 au 24 février et du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2010 au gymnase du Centre Omnisports du Cucheron.**

Une convention a été signée entre la Ville de Wissous et le Comité Départemental de Gymnastique Essonne (C.D.G.E), représenté par Mme Mariette CAPELLE, Présidente, en vue d'assurer des repas lors de deux stages (du 22 au 24 février 2010 et du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2010) au Centre Omnisports du Cucheron. Il est convenu que le groupe effectuant le stage du 22 au 24 février 2010 sera composé de 10 enfants et 2 adultes et le groupe effectuant le stage du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2010 sera composé de 39 enfants et 7 adultes. La facture devra être réglée par chèque à l'ordre du Trésor public.

**Décision n° 10-10→ Convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataires de la CAF de l'Essonne par l'intermédiaire du service télématique sécurisé CAFPRO.**

Une convention de service pour la consultation de la base allocataires de la CAF de l'Essonne via CAFPRO a été signée entre la Commune de Wissous et la Caisse d'Allocations Familiales. La présente convention a pour objet de pouvoir consulter la base allocataire de la CAF par l'intermédiaire du service télématique sécurisé CAFPRO. Elle prend effet à la date de signature et se renouvelle chaque année par simple courrier de l'un des contractants, deux mois avant l'échéance.

**Décision n° 10-11 → Mise en place d'un service spécial de transports d'élèves par taxi pour desservir des classes spécialisées.**

Un service spécial de transports d'élèves par taxi pour l'année scolaire 2009-2010 a été mis en place par la Ville. Cette mission a été confiée à la société SERDIS Transport (numéro d'identification 422 136 978 R.C.S EVRY), les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire. Le montant de la prestation sera de 65,05 euros TTC par journée effectuée. Cette prestation comprendra deux voyages pour deux enfants.

**Décision n° 10-12 → Contrat entre la Ville de Wissous et le C.A.T. La Vie en Herbes pour une prestation d'entretien de voirie.**

Un contrat pour une prestation d'entretien de voirie a été signé entre la Ville de Wissous et le Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) « La Vie en Herbes », situé chemin des Bieds à Marcoussis (Essonne), géré par l'association « Les Amis de l'Atelier » et représentée par son Directeur, M. Philippe FERRER, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. La prestation d'entretien sera confiée à une ou plusieurs personnes du C.A.T. La facturation est réalisée sur la base d'un taux horaire de 9,05 euros HT. Le montant de cette prestation est majoré forfaitairement de 36,50 euros HT par mois, compte-tenu de la technicité de la personne effectuant cette prestation.

## DELIBERATIONS

**1/ Convention à conclure avec le Conseil Général de l'Essonne, aménagement et gestion du Parc de Montjean**

La Commune a acquis en 2004 le domaine de Montjean, constitué de parcelles boisées et de prairies sur lesquelles une demeure bourgeoise dénommée "le château de Montjean" est édifiée. Le parc étant particulièrement grand, il convient de se rapprocher du Département de l'Essonne via cette convention ainsi que de la Région Ile-De-France pour obtenir des aides financières ou humaines dédiées à l'entretien de l'espace naturel. Cette convention permettra l'aménagement de zones de circulation douce, l'entretien des espaces verts, les chantiers « nature et d'équipements naturels favorables à la circulation piétonne » tout en préservant le milieu faunistique et écologique existant. Il a été demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents et nécessaires à son exécution. Les travaux sont programmés pour être réalisés sur trois ans. Le Conseil municipal à **l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'entretien de l'Espace Naturel Sensible du parc de Montjean avec le Conseil Général de l'Essonne.

**2/ Approbation des modifications du Plan Local d'Urbanisme secteur André Dolimier**

Le document d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Commune de Wissous est le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23 septembre 2005 par délibération du Conseil municipal, puis modifié le 19 février 2008. Concernant le secteur de la Rue André Dolimier, la modification concerne le changement du zonage des parcelles situées 21 Rue André Dolimier. Celles-ci étaient classées en zone UL et sont reclassées en zone UH.c pour permettre la construction à usage d'habitation, en continuité des terrains résidentiels qui les jouxtent. Par arrêté municipal en date du 27 octobre 2009, Monsieur le Maire avait prescrit une enquête publique du 24 novembre 2009 au 05 janvier 2010. Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Versailles. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour la modification du Plan Local d'Urbanisme applicable aux parcelles cadastrées section AC n°387 et 241 situées 21 Rue André Dolimier. L'assemblée délibérante a approuvé les modifications du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur André Dolimier, comme suit.

**Vote :** → 5 Contre (Wissous pour vous - L'esprit village)  
→ 2 Abstentions (M. BERNIERE, M. TOULY)  
→ 22 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)

**3/ Vente d'un bien communal situé 8 chemin des Prés cadastré section A n°189**

Un avis des services fiscaux en date du 24 novembre 2008 a fixé la valeur du bien situé 8 chemin des Prés à 360 000 €. En date du 19 mars 2009, une délibération a été votée afin de vendre ce bien par adjudication avec diverses modalités de publicité dont les insertions dans la presse, dans le magazine communal « Wissous Mag », sur le site internet de la Commune ainsi que sur les panneaux d'affichage administratif avec une mise à prix à 320 000 Euros. A l'issue de cette adjudication, il s'est avéré que cette vente n'a pas abouti, aucun acquéreur ne s'étant manifesté. Une demande d'estimation a alors été effectuée auprès du Cabinet Immobilier RENARD SAULNIER, compte tenu de la nécessité pour la Ville d'optimiser la gestion de son patrimoine immobilier. Le bien a été évalué à 240 000 € net vendeur. La Commune a engagé une procédure de vente avec une mise à prix à 260 000€ du pavillon situé 8 Chemin des Prés cadastré section A n°189 et a fait appel à plusieurs agences immobilières pour ce faire. Ce montant sera à percevoir par la Ville. Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à mettre en vente la propriété située 8 chemin des prés section cadastrée A n°189.

**Vote :** → 6 Abstentions (Wissous pour vous - L'esprit village, M. TOULY)  
→ 23 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)

#### **4/ Convention d'objectifs et de financement "contrat Enfance/Jeunesse"**

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a défini les nouvelles règles de sa participation au financement des différentes structures. Désormais, un seul Contrat Enfance/Jeunesse (CEJ) remplacera le précédent Contrat Enfance. Il a été proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement "contrat enfance/jeunesse" avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour la période 2009-2012. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement contrat « Enfance/Jeunesse » avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

#### **5/ Convention de services partagés entre la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre et la Ville de Wissous**

Pour le bon fonctionnement de l'école de musique et du Centre culturel Antoine de Saint Exupéry, une convention de services partagés avait été signée entre la Commune et la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, reconduite jusqu'au 18 février 2010. Cette convention est entrée en vigueur à compter du 18 février 2010 pour une durée d'un an et peut être reconduite 2 fois par accord exprès des deux parties. Il a été demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de services partagés. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

#### **6/ Subventions pour l'année 2010 aux associations et organismes divers**

Compte tenu de l'importance des associations pour la vie locale, il a été demandé au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2010, comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	2009		2010			
	Subvention	Cartes jeunes	Fonctionnement	Projets	Total	Cartes jeunes
Association Développt Services Aide à la Personne	1 000 €		3 000 €	0 €	3 000 €	0 €
Association Franco Portugaise Wissous	4600 €		0 €	4 600 €	4 600 €	0 €
Association des Familles Wissous	25 000 €		11 500 €	10 000 €	21 500 €	0 €
Age d'Or	4 500 €		3 300 €	1 200 €	4 500 €	0 €
Amicale de l'Harmonie	1 500 €		2 500 €	0 €	2 500 €	0 €
Amis de la Bibliothèque de Rue	0 €		163 €	300 €	463 €	0 €
Amis des Handicapés	2 500 €		0 €	800 €	800 €	0 €
Association Pour Environnement et Patrimoine Wissous	711 €		200 €	500 €	700 €	0 €
Appel Essonne	1 100 €		0 €	1 100 €	1 100 €	0 €
Attelages Montjean	15 000 €		15 000 €	0 €	15 000 €	0 €
Beaux Arts	3 200 €		3 200 €	0 €	3 200 €	0 €
Boxe Française Savate	800 €	15 €	600 €	0 €	600 €	30 €
Comité Anciens Elèves Wissous	2 500 €		2 500 €	0 €	2 500 €	0 €
Cercle Escrime	4 160 €	105 €	0 €	5 400 €	5 400 €	15 €
Club Photo Ciné	2 600 €		2 000 €	3 200 €	5 200 €	0 €
Fédé Nationale Accidentés du travail et Handicapés	150 €		150 €	0 €	150 €	0 €
Football Club de Wissous	0 €		39 000 €	3 000 €	42 000 €	0 €
Football des Meuniers	500 €		500 €	0 €	500 €	0 €
GESTE	0 €		1 600 €	0 €	1 600 €	0 €
Jardins Familiaux	700 €		7 000 €	0 €	7 000 €	0 €
Jeunes sapeurs Pompiers	0 €		1 000 €	0 €	1 000 €	0 €
Jumelage	10 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €
Kréativ'Attitude	4 000 €	270 €	4 000 €	0 €	4 000 €	315 €
Modèles Maquettes	700 €		700 €	0 €	700 €	0 €
Plante ou Art	650 €		650 €	450 €	1 100 €	0 €
Police Municipale Wissous	1 000 €		600 €	505 €	1 105 €	0 €
Souvenir Français	400 €		400 €	0 €	400 €	0 €

Union Nationale des Combattants	3 500 €		2 000 €	800 €	2 800 €	0 €
Union Sportive Wissous	130 870 €	2 160 €	87 420 €	4 000 €	91 420 €	1 770 €
Wissous Evasion	2 400 €		2 400 €	0 €	2 400 €	0 €
Wissous Modélisme	1 800 €		0 €	1 500 €	1 500 €	0 €
Wissous Pétanque	3 620 €		0 €	3 600 €	3 600 €	0 €
<b>TOTAUX PARTIELS</b>	<b>229 461 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>191 383 €</b>	<b>40 955 €</b>	<b>232 338 €</b>	<b>2 130 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>232 011 €</b>		<b>232 338 €</b>		<b>234 468 €</b>	

L'Assemblée délibérante a décidé d'approuver comme suit les montants des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2010 :

**Vote :** → 7 Abstentions (Wissous pour vous - L'esprit village, M. BERNIERE, M. TOULY)  
→ 22 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)

#### **7/ Budget Primitif 2010 (M14) – Vote global – Accord de principe**

Un arrêt du Conseil d'Etat n°138 446 en date du 18 mars 1994 précise qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote formel sur chacun des chapitres ou articles. Les Conseils municipaux peuvent, donc, adopter globalement leur budget. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord de principe pour l'examen par chapitre et le vote global du Budget Primitif 2010 (M14).

#### **8/ Vote des trois taux d'imposition directe locale pour 2010 (Etat 1259)**

Les taux, d'imposition pour l'année 2010 restent inchangés par rapport à l'année précédente. Il a été demandé à l'assemblée d'adopter les taux d'imposition directe locale, pour l'année 2010, comme suit :

Taxe d'habitation	12.05 %
Foncier Bâti	16.01 %
Foncier non bâti	35.72 %

Le montant total du produit attendu s'élève à 4 454 119 euros.

Un membre du Conseil municipal a souhaité que le vote de cette délibération se déroule à **bulletin secret**. Les résultats sont les suivants :

→ 7 Contre  
→ 1 Abstention  
→ 21 Pour

#### **9/ Budget Primitif 2010 – Commune (M14)**

En application de la loi du 6 février 1992, le Conseil municipal s'est réuni le 3 février 2010 pour la présentation du Débat D'Orientations Budgétaires. Il a été demandé au Conseil municipal d'approuver le Budget Primitif 2010 de la Commune de Wissous qui se présente comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	11 292 224,13 euros
<b>Recettes</b>	11 292 224,13 euros
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	3 819 199,81 euros
<b>Recettes</b>	3 819 199,81 euros

Le Conseil municipal approuve le vote du Budget Primitif 2010 comme suit :

**Vote :** → 7 Contre (Wissous pour vous - L'esprit village, M. BERNIERE, M. TOULY)  
→ 22 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)

#### **10/ Désignation des membres du Conseil municipal au sein de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées des Hauts de Bièvre**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit notamment de rendre accessible l'ensemble de la chaîne des déplacements, c'est-à-dire : les transports publics, la voirie, l'aménagement des espaces publics et le cadre bâti. A ce titre, la loi

prévoit la création de « commissions pour l'accessibilité des personnes handicapées ». Suite à la démission de Mme GENET, Conseillère Municipale, en date du 20 janvier 2010, Mme Françoise LATINUS s'est présentée pour être membre de cette commission. Par le biais d'un vote à **main levée**, le Conseil municipal a élu Mme Françoise LATINUS qui représentera la Commune de Wissous au sein de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées des Hauts de Bièvre, comme suit :

**Vote :** → **6 Abstentions (Wissous pour vous - L'esprit village, M. TOULY)**  
→ **23 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)**

**La date du prochain Conseil municipal est fixée au 19 mai 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.**

La séance est levée à 22h55

Fait à Wissous, le 01 avril 2010

**Le Maire de Wissous**

**Régis ROY-CHEVALIER**